

La CGT signe l'accord Participation

Pour 2019, GRDF a dégagé **306 389 493,23 € de bénéfices**, autrement dit, des millions d'euros de productivité sur le tarif ATRD au détriment des investissements, des mesures salariales, de la sécurité des biens et des personnes...

L'article 3324-1 du Code du travail impose l'employeur à verser une partie de cette soulte aux salariés dans une enveloppe appelée **Réserve Spéciale de Participation** avant le 1er juin 2020.

Le montant de cette réserve s'élève à **8,359 millions d'euros**, mais qui n'est qu'une partie du retour de votre investissement.

Une négociation s'est ouverte en urgence avec pour objectif de signer un accord avant le 16 mars.

À défaut d'accord, le Code du travail s'applique avec un régime dit « d'autorité » sans abondement possible sur les PEG et PERCO et -à défaut de demande de versement immédiate- bloqué 8 ans.

Les négociations se limitaient à 2 points :

- La forme du versement : hiérarchique, semi-hiérarchique ou uniforme ;
- Les taux d'abondement sur PEG et PERCO.

● La forme du versement :

	Exécution	Maitrise	Cadre
Hiérarchique	479 €	645 €	1 102 €
Semi-Hiérarchique	585 €	668 €	897 €
Uniforme	690 €		

La posture des négociateurs est une répartition uniforme, pour la CGT chaque Agent et Salarié est créateur de richesse de l'entreprise.

● Les abondements :

Nous avons maintenu la revendication de 2018 à savoir 100% sur PERCO et PEG. L'employeur ne souhaitait pas d'abondement jugeant que l'intéressement 2020 sur l'exercice 2019 est déjà conséquent.

Après négociations, l'accord retient :

- Le versement uniforme de 690 € par Agents et Salariés (à clé de répartition gaz).
- Abondement sur le PEG de 40% jusqu'à 400€ net du montant placé de la participation.
- Abondement sur le PERCO de 50 % jusqu'à 400€ net du montant placé de la participation.

Côté intéressement, 2019 est une année de surperformance avec 110,3% des objectifs atteints !

Le montant de l'**intéressement moyen s'élèvera à 2427 €**

Ainsi, le montant moyen de l'Intéressement + Participation + Abondements = 5100€

NB : ces résultats dépassent largement les années précédentes : 4220 € en 2016 ; 4350 € en 2017 et 3404 € en 2018.

